

Les Prisons de Rome.

(Suite et fin.)

II.

Une très importante question est celle de la nourriture; j'ai dû m'en occuper d'une manière toute particulière. J'ai mangé du pain, de la viande, goûté le bouillon, les légumes, le vin, l'eau, non seulement dans les cuisines, mais dans les salles; j'ai questionné les prisonniers, aucun ne m'a fait d'observations sur la nature des aliments, quelques uns m'en ont présenté sur la proportion; c'est ce qu'on entend partout dans les prisons: nous verrons dans un instant les mesures prises pour satisfaire à de justes réclamations.

Le pain est, je ne dirai pas seulement bon, mais excellent. J'en rapporte revêtu du cachet de l'inspecteur et tel que chaque jour on en adresse à l'administration générale. M. de Girardin pourra se convaincre de la vérité de mes assertions; je l'y convie dès aujourd'hui; je l'y inviterai spécialement à mon retour de Paris.

Ce pain est meilleur que celui que reçoivent les troupes; meilleur que le pain de munition de nos soldats.

A l'infirmerie, les prisonniers reçoivent du pain de la même nature que celui que l'on mange partout en ville, et le médecin peut prescrire des viandes spéciales, de la volaille, des écrevisses, etc.

Fournir à des hommes une nourriture choisie, mais en proportion évidemment insuffisante, serait peut-être un raffinement de cruauté à leur égard: une proportion plus grande d'aliments bons, mais plus simples, serait préférable; ici nous trouvons la qualité très bonne, voyons quelle est la quantité, en mettant en regard les assertions de la Presse avec les faits.

Chaque prisonnier reçoit les jours gras :

D'après LA PRESSE. 16 onces romaines (450 gr. 50) de pain, 2 onces 1-2 (56 pain, 4 onces (113 gr.) de viande pesée crue, viande pesée cuite et dont on a 3 onces (84 gr. 75) de gras et 12 onces (304 gr. 50) de bouillon.

EX RÉALITÉ. 19 onces (508 gr. 56) de pain, 4 onces (113 gr.) de viande pesée crue, viande pesée cuite et dont on a 3 onces (84 gr. 75) de gras et 12 onces (304 gr. 50) de bouillon.

Les jours maigres :

Des légumes cuits à l'eau et au sel. 1-2 livre (169 gr. 50) de poisson sec pesé cru, 1-2 livre (169 gr. 50) de riz ou de pâte pesé cru, 1-2 livre de légumes cuits, il est vrai, à l'eau et au sel comme partout, mais auxquels on a ajouté les condiments ordinaires employés pour le maigre, et le reste comme les jours gras.

Les prisonniers *al largo* n'ont pas de salade et n'ont qu'une demi-mesure de vin, mais on leur donne une once de plus de riz ou de pâte pour la soupe; puis ils reçoivent du dehors des aliments fournis ou par les sociétés charitables, ou sur les fonds communs destinés aux condamnés. Du vin provenant de la même source est aussi donné chaque jour à chaque prisonnier.

Outre l'inspection journalière des aliments par les agents de l'administration, comme elle existe en France, les membres d'une institution charitable, fondée sous le nom de St-Jérôme, pour la visite des prisonniers, et qui compte dans son sein les membres des plus hautes familles de Rome, des prêtres, des avocats, etc., viennent chaque jour en surveiller la nature et la proportion; leur droit est tel que s'ils les trouvent défectueux, ils

peuvent les faire refuser et en faire délivrer, aux frais des fournisseurs, par des marchands de la ville. Malgré son mauvais vouloir contre le gouvernement des prêtres, la Presse ne préférerait-elle pas ce système à des administrations modelées toutes sur les mêmes formes et ne connaissant d'autres lois que la lettre des décisions ministérielles?

Sous le point de vue de la proportion des aliments, on trouve encore ici des dispositions fort importantes: sous la seule responsabilité de leur conscience et de leur savoir, les médecins sont juges absolus des réclamations des prisonniers, et chaque fois qu'ils reconnaissent que la proportion des aliments est insuffisante pour un individu, ils l'augmentent sans que qui que ce soit ait le droit de contrôler leur décision.

Des règlements affichés dans toutes les parties des prisons permettent à chaque détenu de s'assurer si les fournisseurs accomplissent leurs devoirs et les mettent à même d'adresser des réclamations que l'organisation dont j'ai parlé ne peut laisser inutilisées.

Si l'homme en bonne santé auquel la justice fait sentir ses rigueurs a droit à des soins, en maladie il lui en est dû de particuliers. J'ai visité, examiné dans le plus grand détail les infirmeries, et je puis déclarer hautement qu'à l'exception d'une seule, dont le correspondant de la Presse ne parle pas, c'est-à-dire une faiblesse indigne d'un descendant des Brutus, car il s'agit de l'infirmerie des femmes (aux prisons-nouvelles), elles présentent toutes les conditions désirables de salubrité; elles sont vastes, parfaitement éclairées et aérées, fournies de bons lits. J'ai visité les pharmacies, je me suis fait représenter les médicaments, ustensiles; j'ai vérifié par moi-même: viennent qui voudra contester mes assertions; je suis prêt à répondre à tout.

C'est ici que se placent naturellement les observations que je dois faire sur deux points très importants: l'état de l'infirmerie des femmes, dont je viens de parler, et la nature du service sanitaire dans les prisons.

Cette infirmerie est située au rez-de-chaussée: elle est peu vaste, mal aérée; plusieurs des femmes qui s'y trouvaient réunies lors de ma première visite, avaient de jeunes enfants; on conçoit que ces conditions soient toutes défavorables et que des améliorations soient indispensables à cet égard. J'ai exprimé d'une manière très absolue à ce sujet mon opinion, non seulement à M. le fiscal général, mais au cardinal Antonelli. Je voulais voir, rester libre d'exprimer mes convictions; je le fais ici publiquement, parce que c'est la vérité que je veux établir, non des impressions politiques que je veux déterminer.

La Presse ne poursuit d'autre but que celui que j'évite. En voici une preuve nouvelle: A chaque prison sont attachés un médecin et un chirurgien; elle ne nomme cependant que les docteurs Valari et Bacelli, comme s'ils étaient chargés du service de toutes les prisons, tandis qu'ils ne sont attachés qu'aux prisons-nouvelles. L'un et l'autre sont professeurs à l'Université. Aux Thermes, sont le professeur Lupi et le docteur Sartori; à Saint-Michel, les docteurs Zocchi et Albidi; à Monte-Citorio, où les prisonniers ne sont que déposés, le médecin des prisons-nouvelles fait le service quand il devient nécessaire.

A qui aura lu l'article de la Presse, il devrait rester l'impression la plus déplorable sur le compte des médecins des prisons de Rome. Des hommes qui méconnaîtraient à ce point leurs devoirs seraient indignes du titre qu'ils portent... Confier leurs fonctions, déléguer leur autorité à des voleurs et à des assassins...

vous ne l'avez pas cru en l'écrivant... vous deviez repousser de si honteuses assertions, les placer du moins sous la responsabilité de votre correspondant.

Ces médecins sont des hommes honorablement connus: sur six, trois sont professeurs à l'Université; chaque jour ils sont obligés de visiter la prison, et lorsque le besoin s'en fait sentir, ils renouvellent cette visite. La nature de mes travaux et de mes connaissances me permet d'émettre une opinion sur le service sanitaire, et je n'hésite pas à donner le démenti le plus absolu au correspondant de la Presse.

Au-dessous du médecin et du chirurgien se trouvent comme dans nos prisons de Paris, et sous le même nom d'*infermier-major*, de jeunes gens chargés d'exécuter leurs prescriptions, de faire la petite chirurgie, de préparer les médicaments; ils demeurent dans la maison et ne peuvent, ainsi que l'annonçait, s'absenter que dans des conditions données.

Je pourrais citer comme remplissant ou ayant rempli ces fonctions dans les prisons de Paris, des jeunes gens dont l'un surtout s'est distingué dans les épreuves du concours pour l'agrégation à l'École de pharmacie et par de bons travaux scientifiques. Sans avoir de pareils titres, qui pourrait croire que ceux auxquels des fonctions analogues sont dévolues ici seraient assez méprisables pour mériter les épithètes que leur applique la Presse?

J'ai voulu aussi visiter les prisons militaires au fort St-Ange, pour en faire une comparaison avec les prisons civiles; certes, il n'est personne qui ne préférerait celles-ci, et surtout St-Michel: là est véritablement la question, puis qu'il ne s'agit que des prisonniers politiques.

III.

Un volume ne suffirait pas pour réfuter toutes les assertions de la Presse; je dois me restreindre; je ne puis cependant laisser sans réponse ce qui a trait à la marche de la justice, aux peines infligées aux prisonniers, à l'action de ceux-ci les uns sur les autres, à l'encombrement des prisons, au nombre des prisonniers dans les États romains, à leur mélange, etc.

Ce n'est pas sur de simples rapports que sont rendus les jugements: la justice est libre; à la vérité, les débats sont secrets; les esprits droits en sont certainement à se demander souvent si la société a beaucoup profité de la publicité qu'on leur a donnée en France; certes, les écarts, la violence de certains avocats dans des procès politiques, le retrait même des débats, d'autres qui ont déserté la cause de leurs clients pour produire un scandale dans le sanctuaire de la justice, ne sont rien moins que favorables à cette publicité; qui produirait ici des assassinats et des crimes de toute nature et ne permettrait pas à la vérité de se faire jour, par la crainte que l'on saurait imprimer aux témoignés.

Le cavalier (coups de verges sur les épaules couvertes de vêtements) entraît autrefois dans les peines disciplinaires des prisons; il en a presque entièrement disparu, et aucun prisonnier politique n'y a été soumis.

Les quarante-huit kilos de chaînes que la Presse prétend avoir remplacé les vingt-cinq que portaient les prisonniers avant la révolution romaine, se réduisent à quatre livres romaines (1 k. 350). Un seul individu, dans la prison Saint-Michel, en a été chargé; cette mesure avait été rendue nécessaire par ses violences, ses excitations sanguinaires; elle n'a eu de durée que le paroxysme de fureur qu'elle eut la vertu de calmer promptement. Il semblerait que M. de Girardin n'a ja-

mais vu de prison... Nulle différence entre celles de Rome et les nôtres, quant à la disposition des parloirs; et quant aux permissions accordées aux parents, les mesures administratives sont analogues à celles qui régissent nos maisons de détention.

Suivant la Presse, les localités où l'on pourrait placer 10 prisonniers en renferment 20: si l'inverse n'existe pas généralement, il se trouve dans beaucoup de salles; dans tous les cas, l'encombrement signalé ne se présente nulle part: les six prisonniers mort se réduisent à zéro.

La Presse porte à 400 le nombre des prisonniers politiques renfermés à St-Michel, et à plus de 200 celui des détenus des autres prisons. Le talent comme calculateur de son correspondant mérite d'être signalé. On comprendrait une erreur de plume qui, comme dans les lettres de M. Gladstone, multiplierait par 10 un chiffre vrai par le déplacement d'une virgule; ici on ne trouve pas même cette excuse; le nombre des prisonniers était, au mois d'août, de 245, divisé ainsi qu'il suit: 16 à Monte-Citorio (dépôt), 86 aux Thermes, 46 aux prisons-nouvelles et 139, au lieu des 400 de la Presse à St-Michel.

À la même époque il y avait dans toutes les prisons des États romains 10,754 individus. Sur une population de près de trois millions, ce nombre ne paraît pas surprenant, si l'on fait attention surtout aux circonstances où se trouve l'Italie; il donne en effet ce rapport de 3-584 pour mille, et représente les condamnés pour crimes, délits ou contraventions, les prisonniers pour dettes et les prévenus.

Il serait sans doute à désirer que les prisonniers pussent être divisés par catégories. On sait tous les efforts que sont tentés en France pour parvenir à ce résultat: les criminels politiques proprement dits ne sauraient, dans l'intérêt des gouvernements, être trop complètement séparés des autres; dans l'impossibilité de mieux faire, le gouvernement pontifical les a le moins réunis à St-Michel.

Quant au hideux et ignominieux tableau moral tracé par la Presse, qu'elle en accepte la responsabilité; il y a déjà trop de mal, sous ce rapport, dans les prisons chez toutes les nations, pour qu'il soit permis d'y apporter les rêves d'une imagination fantastique; les peines disciplinaires qu'elle blâme avec tant de violence sont précisément appliquées pour punir des faits heureusement bien différents de ceux qu'elle a prétendu peindre.

IV.

La Presse a pensé qu'elle n'avait qu'à citer des noms propres pour qu'on la crût sur parole; je la suivrai également sur ce terrain en supprimant les noms, qui ne font rien à la question, et qui enveniment inutilement en contrastant peut-être d'honorables familles.

Les deux prisonniers arrêtés, suivant la Presse, pour leurs seules opinions libérales, faisaient partie de la bande de Zambianchi et sont prévenus de complicité dans les meurtres de Saint-Calixte; le prétendu saut-contre du général Rostok n'a jamais existé.

Deux autres, dont l'un est représenté comme ayant été retenu par le général Levaillant pour soigner des blessés, ont été arrêtés comme porteurs de correspondances fort importantes avec les chefs de l'insurrection et propagateurs ardents d'écrits hostiles au Gouvernement.

Le prétendu avocat arrêté pour avoir touché dans l'église, avait apostrophé le prêtre en chaire et troublé l'office divin.

L'employé inférieur du palais du Borgo, dont la Presse fait un commissaire, est sous le

poind d'une accusation de vol et de rapine commis à main armée.

Le chef du peuple, que personne ne voudrait s'exposer à interroger, suivant la Presse, de peur d'être frappé de l'excommunication qu'il a encourue, et qui devra dès-lors, d'après elle, mourir en prison, a été interrogé par deux juges (il s'en trouverait même pour les excommuniés!) sur les vols et dévastations accompagnés de menaces, et commis dans deux occasions, au lieu appelé les Sept-Salles, qui lui sont reprochés.

Les cinq jeunes gens arrêtés pour les feux de Bengale et que la Presse représente comme victimes d'une indigne supercherie, ont été arrêtés dans un lieu de réunion où étaient préparés des grenades et des projectiles remplis de poudre de guerre destinés, non à fêter un jour anniversaire de la République, mais l'infâme gnot-apens de la porte Cavalagieri, au 30 avril 1850, où nos soldats ont été victimes de la confiance que le général Oudinot avait eu de voir mettre dans la parole d'hommes indignes de porter une arme. Voilà le patriotisme de la Presse! Mais, pour me servir d'une expression triviale, elle s'est brûlée à la chandelle en citant elle-même la date. Non-seulement le lieu où ces objets ont été trouvés n'est pas resté abandonné, et ce n'est pas le lendemain que l'on y a rencontré les projectiles, mais la force armée ne l'a pas quitté un instant, et les objets ont été reconquis pour appartenir aux accusés. Le procès a duré deux mois; le défenseur a pu consulter avant qu'il le jugeât nécessaire le dossier de l'affaire, et la condamnation prononcée, le Pape a réduit de moitié le temps de la prison et l'a commuée en une simple détention. Le comité de salut public, le tribunal révolutionnaire ont-ils jamais fait rien de semblable?

La Presse a bien mal choisi son exemple en racontant l'histoire de ce vieillard non pas sollicitant depuis trois mois l'autorisation de voir son fils, mais entraîné par ses filles à visiter le comtable, et qui, fidèle au Souverain Pontife, éprouva à la vue de son fils, qui s'en était fait l'ennemi, un évanouissement dont le journal tire de si fausses conséquences, et qui fut, ce qu'il ne dit pas, reconduit chez lui en voiture.

Un seul individu est devenu fou dans la prison. Que pourrait-on en conclure, quand on compare ce fait à tous ceux que l'on connaît?

V.

Un mot en finissant sur la nature de la surveillance des prisons. Deux solitaires des pataches qu'une loi récente a enfin établis en France, sont chargés du soin de tous ceux qui ont besoin de leur appui. Dans chaque province d'anciennes et de récentes constitutions apostoliques ont établi une congrégation composée du président de la province, de l'Évêque ou de son grand vicaire, du président du tribunal, de l'assesseur et de deux conseillers municipaux; et elle est obligée de visiter une fois par mois chaque prison, d'entendre chaque prisonnier, de vérifier l'état de la nourriture, des vêtements, etc. Elle a une autorité très étendue, et elle est appelée à prononcer sur tout ce qui intéresse les détenus.

À Rome, la Congrégation de Saint-Jérôme, dont un Cardinal est protecteur, complète cette hiérarchie toute de charité et de dévouement. Au lieu de la blâmer, chacun devrait désirer voir s'établir quelque chose de semblable partout où des malheureux sont placés sous la main de la justice; car c'est bien les *res sacra miser* dans toute son étendue.

Scrutin-il nécessaire, après cela, de répondre

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(Suite.)

—Ma foi! mon cher duc, il vaut mieux prévenir que voir arriver le mal; et si en vous parlant comme je le fais, je vous mécontente, n'en accusez que les craintes de ma vieille amitié... Arthur, si j'en crois certaines paroles qui m'ont été répétées, est atteint de cette folie du siècle, et rêve avec ses condisciples du quartier latin, progrès, réformes sociales; c'est ce qu'on apprend maintenant à l'école de droit.

—Mon frère, interrompit le général, songez que...

—Eh! mon Dieu! continua celui-ci, vaut-il

mieux le laisser courir à l'abîme plutôt que de l'arrêter sur la pente, lorsqu'il en est encore temps.

Le duc avait pâli. Ses traits s'étaient subitement retirés, une sueur froide et abondante mouillait son front vénérable; ses yeux étaient fixes et sa bouche entre ouverte, qu'agitait un frémissement nerveux, semblait murmurer ces mots:

—Mon Dieu! éloignez de moi ce calice.

Le marquis lui-même fut frappé de cette attération et de la pâleur du duc De Saverney. Il hésitait à continuer.

—Ce que vous me dites aujourd'hui, murmura lentement le duc, je l'avais déjà entendu dire. Arthur, n'est-ce pas, se fait le chef d'un parti de fous qui s'enivrent de ces fausses idées que des bouches misérables leur jettent sans cesse aux oreilles; n'est-ce pas?... n'est-ce pas!...

—Il ne faut pas non plus s'exagérer le mal, balbutia le marquis qui ne savait que répondre.

—Le mal est quelquefois une lâcheté! s'écria le duc, et l'on ne transige jamais avec une lâcheté! Parlez! parlez! vous en avez trop dit pour vous taire.

À ce même instant la porte s'ouvrit et Arthur parut sur le seuil.

Il arrivait dans un mauvais moment.

Pourquoi Arthur, après la scène de la chambre, était-il venu chez le duc De Saverney? Parce qu'il était trop agité, trop ému pour rentrer chez lui, parce que sa pensée avait besoin d'air, de mouvement, et que tout naturelle-

ment, en face de cette querelle inattendue, pour laquelle il jouait sa vie le lendemain, son cœur l'avait conduit, là où, pour lui, si vite orphelin dans la vie, se réunissent toutes les affections de famille, toutes les douces joies et les sérieuses peines du foyer paternel.

C'est que, pour avoir tout son courage, toute sa force et toute son énergie, il lui fallait serrer la main de ce noble vieillard dont la vie avait été dévouement et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur. Et, pour une futile querelle, et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur. Et, pour une futile querelle, et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur.

Arthur était bien décidé à ne pas dire à son grand père ce qui lui était arrivé.

Le vieux duc releva la tête.

—Ah! c'est vous, Arthur, lui dit-il d'une voix dont le timbre était sévère.

—Oui, mon père.

Et le jeune homme leva sur le vieillard un regard interrogateur. La sévérité avec laquelle on le recevait l'étonnait, car, parmi les personnes présentes, nul ne pouvait lui avoir appris les événements de la soirée, trop récents pour qu'aucun autre ait pu l'en instruire.

—La vieille et solide amitié du baron d'Espernay, le duc, celle de son frère, font que les regards comme de la famille, et que je puis

parler de vous devant eux. Arthur, je ne suis pas content de vous.

—De moi, mon père?

—Non, Arthur, vous êtes le seul qui restiez de la famille, le seul sur lequel s'appuyait le duc de Saverney, et Dieu qui a donné à ma jeunesse de si cruelles et si douloureuses épreuves, ne veut pas que j'attende dans ma vieillesse calme et confiante l'heure où il m'appellera à lui. Vous oubliez que les Saverney sont les plus vieux serviteurs peut-être de la royauté; la fièvre insensée qui dévore aujourd'hui cette jeunesse inactive et sans foi, brûle aussi votre sang. Vous vous étourdissez comme les autres avec des mots sonores, et vous faites des rêves qui n'aboutissent et ne peuvent jamais aboutir, sachez le bien, qu'à des trahisons!

La voix du duc, tout en parlant ainsi, avait pris une gravité et une accentuation qui ne lui était pas ordinaire.

Arthur De Saverney allait répondre; le vieux duc fit un mouvement de la main.

—Laissez-moi parler, reprit-il; ce n'est pas une discussion politique que je veux avec vous. A quoi donc sert aux jeunes gens l'étude de l'histoire, pour qu'ils n'y voient pas qu'il n'y a eu de noms noblement illustrés et éternellement honorés que ceux des serviteurs fidèles et dévoués dont le sang s'est répandu autour de la couronne du roi? Les autres, quelques glorieux qu'ils aient fait leurs blasons, y ont trouvé une tache au fond. Souvenez-vous, Arthur, qu'à côté du vieillard qui vous regarde sur la terre, il y a votre père

et votre mère qui vous regardent dans le ciel. Les déshérités de notre pauvre France ne sont pas si loin qu'on ait le droit de les oublier.

C'est le progrès aussi que l'on rêvait, c'est le mot *libéralisme* qu'on inscrivait sur son drapeau et on a abouti à la convention et à l'échafaud, et l'on a fait de la patrie un chemin où l'on jetait par milliers dans la chaux vive des troncs décapités. Le progrès... c'est le masque de l'éméute, le premier pas dans le sang... Trahison! que tout cela, trahison!

—Est-ce trahir, mon père, se hasarda de dire Arthur, que de marcher avec les idées de son siècle et de ne pas vouloir l'immuabilité? L'expression qui passa sur la physionomie du vieillard est impossible à décrire. Ce n'était pas de la colère, c'était plutôt du découragement, mais du découragement sans résignation.

—Oh! le sang du conventionnel!... murmura-t-il entre ses dents, mais si bas que nul ne pouvait l'entendre, le sang du conventionnel!...

Ses doigts qui s'agitaient froissèrent le bras de son fauteuil, puis il passa la main sur son visage.

Les personnes présentes n'osaient parler. Le général seul s'approcha du jeune Saverney et lui prit la main comme pour l'engager au silence.

—Je vois que l'on ne m'avait pas trompé, reprit le duc, en me disant qu'à l'école vous étiez le chef d'un parti.

Il y eut après ces mots quelques secondes de silence.